

Travaux de mise en œuvre

Plafonds suspendus

Partie 2 : Cahier des clauses spéciales

E : Execution of work — Suspended ceilings — Part 2 : Special clauses book
D : Durchführung der Arbeiten — Abgehängte Decken — Teil 2 : Spezielle Bauvorschriften

Norme française homologuée par décision du Directeur Général de l'afnor le 5 juin 1993 pour prendre effet le 5 juillet 1993.

Remplace le DTU 58.1, de décembre 1985.

correspondance À la date de publication de la présente norme, il n'existe pas de norme ou de projet de norme européenne ou internationale sur le sujet.

analyse La présente norme a pour objet de définir les clauses administratives spéciales aux travaux de mise en œuvre des plafonds suspendus faisant l'objet de la norme NF P 68-203-1 — Cahier des clauses techniques (référence DTU 58.1).

descripteurs **Thésaurus International Technique** : bâtiment, plafond suspendu, matériau, matériau composé, laine minérale, panneau de particules, panneau de fibres, contre-plaqué, fibragglo, panneau de plâtre, mousse, métal, conditions d'exécution, mise en œuvre, cahier des charges.

modifications

corrections

Membres de la commission de normalisation

Président : M JACQMIN

Secrétariat : M THUT — BNTEC

M	BALCON	SOCOTEC
M	BENICHOU	SNIP
M	BONHOMME	CETEN-APAVE
MME	CHARBONNIER	FILMM
M	COUDERC	DONN
M	DALIGAND	SNIP
M	DE LADONCHAMPS	SYNDICAT DES PANNEAUX A BASE DE BOIS
M	DEBIEN	HUNTER DOUGLAS
M	FONTALBA	ECHAME
M	GOSSELIN	EFISOL-SNPA
M	JACQMIN	JACQMIN SA
M	JOUNOT	AFNOR
M	MAURIN	EUROCOUSTIC
M	MERLET	CSTB
M	PRIVAT	BUREAU VERITAS
M	RENARD-DEWYNER	ROCKFON
M	ROTTIER	SNI
M	SANCHEZ	SOC KNAUF-SNPA
MME	SARRE	CSTB
M	TERRACINA	UNEP